

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, N° 13, Rue Lamontagne, Basse-Ville.

PARTIE RELIGIEUSE.

RUSSIE ET POLOGNE.

Une lettre qui nous arrive de Varsovie nous donne de bien tristes informations sur la continuation des mesures prises par le gouvernement russe pour l'entière dissolution de l'Eglise catholique tant dans l'empire que dans le royaume de Pologne.

Depuis quelque temps, dit notre correspondant, on s'abstient, à la vérité, d'employer les violences pour obliger les individus à embrasser le schisme gréco-russe; l'on ne force plus les catholiques à fréquenter les églises russes; mais on a recouru à d'autres moyens qui conduisent encore mieux à but que l'on veut atteindre. En tête de ces moyens, il faut placer l'autorité très étendue que l'on veut conférer aux papes, tant sur le clergé que sur les populations catholiques. Ils ont reçu de haut lieu la mission de surveiller étroitement non seulement l'éducation publique et privée, mais aussi la conduite et les moindres relations des prêtres et des laïcs. Originellement l'on enlevait aux catholiques leurs églises pour les consacrer au culte schismatique; maintenant on les oblige à partager avec les prêtres russes le petit nombre de celles qu'on leur avait laissées. Un prosélytisme ardent est mis en œuvre pour gagner les catholiques par la promesse d'exemptions et d'autres grâces de cette espèce, et c'est ainsi que le gouvernement marche de plus en plus rapidement à l'accomplissement de son vœu radicalement destructif de l'Eglise catholique.

Le gouvernement russe, qui cherche à établir dans les capitales de l'empire une espèce d'infirmières à domicile, sans vœux ni liens spirituels entre elles, vient de supprimer l'ordre entier des Sœurs de la Charité dans le royaume de Pologne. Les Sœurs ont été expulsées de l'hôpital de Varsovie, les malades et les infirmes déposés dans leurs familles. La Société des Missions a été également supprimée, et sa maison principale, Kamienetz-Podolski, transformée en caserne. Ceux des religieux expulsés qui n'ont pu fournir des preuves irréfutables de la noblesse de leurs aïeux, ont été impitoyablement inscrits au rôle des paysans, et trop heureux sont ceux qui ont pu trouver à se placer en qualité de laquais ou de domestiques. Il faut être sur les lieux pour juger sainement de si incroyables sévices. Les employés russes ont rejeté la faute sur la sainte et inébranlable fermeté du Souverain-Pontife. L'Empereur, en effet, s'est montré et se montre toujours vivement irrité de l'allocation pontificale qui, bien qu'elle ait peut-être aggravé nos maux, a eu le très bon effet de les dénoncer à l'indignation du monde catholique.

SYRIE.

Des lettres de Beyrouth annoncent que l'évêque anglican, Alexandre, était encore dans cette ville, attendant avec impatience l'arrivée du frigate impériale qui devait l'autoriser à construire une église protestante à Jérusalem, autorisation que, d'après les assertions de sir Robert Peel, à la chambre des communes, il est impossible à la Porte d'accorder.

FRANCE.

Mgr Joseph Rosati, évêque de Saint-Louis, aux Etats-Unis, prélat domestique de Sa Sainteté, évêque assistant au trône pontifical et délégué apostolique à Haiti, est arrivé à Paris il y a quelques jours. Le prélat était très gravement indisposé par suite des fatigues de son voyage de Rome, entrepris avant la complète guérison d'une maladie qu'il avait eue pendant son séjour dans cette ville. Grâce aux soins éclairés qu'il a trouvés chez ses confrères MM. les Lazaristes, l'état de cet excellent et vénérable apôtre a cessé d'inspirer des craintes à ses nombreux amis. L'on espère qu'avant peu il pourra se mettre en mer pour aller terminer l'importante mission qui lui a été confiée par le Saint-Siège.

SUISSE.

Notre correspondance de la Suisse nous donne les plus consolants détails sur les progrès que la cause catholique y fait incessamment. L'opinion publique s'améliore même dans les cantons radicaux. Les gouvernements hostiles se voient obligés de respecter l'attitude ferme et digne des catholiques, et le vorort continue, avec constance et énergie, sa lutte en faveur du pacte fédéral contre les entreprises violentes d'Argovie.

Le grand-conseil de Lucerne vient de prendre une mesure qui réjouit tous les cœurs chrétiens: il a décidé la fondation d'un pensionnat pour les jeunes personnes, pensionnat dont la direction sera confiée à un ordre religieux. La maison des Dames Ursulines, supprimée lors de la première révolution, sera rendue à sa première destination; les religieuses de cet ordre y seront appelées et les élèves y seront installées. Il a été arrêté également que les écoles de la ville seraient confiées ultérieurement à ces mêmes religieuses.

Le vendredi 21 mars une magnifique solennité religieuse a été célébrée à Lucerne: une procession solennelle a eu lieu autour de la ville. Dans son inépuisable bonté, le Souverain-Pontife heureusement régnant, S. S. Grégoire XVI, avait accordé à cette occasion des indulgences plénières en forme de jubilé. S. Ex. Mgr d'Andréa, nonce apostolique, a voulu lui-même porter le très Saint-Sacrement. Au son des cloches, aux fanfares de la musique militaire, la procession composée de tout le haut clergé et suivie des membres du gouvernement est sortie de l'Eglise et a traversé le lac, au bord duquel s'était rassemblée un immense concours de peuple. Arrivée sur les hauteurs de la ville, S. Ex. a donné la bénédiction en plein air et la cérémonie a été terminée par un discours solennel. La joie du peuple catholique éclatait de toutes parts et témoignait de tout le bonheur qu'il éprouve de la réconciliation du nouveau vorort avec le Saint-Siège.

PORTUGAL.

Quoi qu'il en soit des nouvelles funestes qui de temps en temps nous arrivent du Portugal, relativement à l'état de l'Eglise dans ce royaume, nous remarquons que les affaires religieuses y sont l'objet d'une grande attention de la part du gouvernement et de la nation: symptôme de la foi qui anime encore le peuple très-fidèle, et des bons desirs de quelques-uns de ses gouvernants.

On s'occupe en ce moment en Portugal de fonder une association catholique dont l'objet serait d'améliorer les mœurs, de fonder des collèges de missionnaires, de faire des missions dans les villes, de publier des ouvrages religieux et de faire paraître une feuille religieuse hebdomadaire. Quelques personnes ont le soupçon que l'idée de cette institution vient du

gouvernement, lequel voudrait organiser des clubs ecclésiastiques, comme il a été des clubs militaires, et elles ont peu de foi dans le succès de l'œuvre, attendu que les programmes devront être approuvés par le gouvernement. D'autres espèrent que cette association portera des fruits immenses. El Catolico, de Madrid, fait observer que son collègue de Lisbonne, portant le même nom que lui, publie la profession de foi qui devra être faite par les associés, celle de Pie IV, et ne refuse pas de faire connaître les statuts de l'association. « Sans vouloir donner la-dessus notre avis, dit El Catolico, nous dirons que ces statuts nous paraissent assez judicieux, et que si on les observe et que le gouvernement s'abstienne de se mêler de ce qui ne le regarde pas, l'association pourra produire des résultats avantageux. »

L'activité des catholiques pour fonder des institutions qui revivifient le zèle et réimpriment les saints desirs des chrétiens est le signe d'une nouvelle effusion de l'assistance divine. Puisse l'Espagne éprouver aussi cette ardeur rénovatrice, qui lui ferait trouver dans le sein de la nation de si puissants éléments pour opérer sa restauration religieuse!

Encore un mot sur le Portugal. Dans une séance de la chambre des députés, à propos de la construction des chemins publics, un orateur, M. Mousinho, a émis l'avis que l'on diminuât le nombre des jours fériés plus multipliés, selon lui, en Portugal qu'à Rome; mais, en même temps, ce qui marque un esprit de conciliation et de respect, le député a demandé que cette réforme disciplinaire fût un des points traités dans le concordat avec le Saint-Siège.

ETATS-UNIS.

Première communion.—Confirmation à la Nouvelle-Orléans.

Mercrèdi dernier, 19 avril, à sept heures du matin, Mgr Blanc a administré le sacrement de la confirmation à 114 personnes, dont un assez bon nombre étaient avancés en âge, et parmi lesquelles étaient plusieurs hommes dont le recueillement et la piété ont été l'objet de l'édification publique. La cérémonie a eu lieu dans l'église de l'évêché.

Le lendemain jeudi, Mgr Odia a également donné la confirmation à 64 personnes dont la plupart étaient des jeunes gens et des jeunes personnes qui pour la première fois avaient en le bonheur ce jour là même de se présenter à la table sainte. Ces pieuses et saintes cérémonies contribueront à entretenir parmi nous l'esprit de ferveur que les exercices du carême ont commencé à renouveler.

(Le Propagateur Catholique.)

MISSION DU TEXAS.

(Suite.)

Il y a trois ans, lorsque Mgr Odia alla pour la première fois au Texas, il n'y avait dans tout le pays que deux prêtres mexicains, résidant à St-Antoine, et qui durent bientôt cesser leurs fonctions. Ainsi cette vaste mission, autrefois si florissante, se trouva réduite à trois prêtres, Mgr Odia, qui n'était alors que prêtre, et deux autres prêtres Lazaristes. Bientôt après deux prêtres séculiers du Kentucky se joignirent à eux, comme nous l'avons dit. L'un d'eux ne tarda pas à succomber, et le nombre des ouvriers se trouva réduit à quatre, lorsque Mgr Odia fut consacré évêque. Depuis ce moment le nombre des missionnaires n'a point augmenté, le manque de moyens pécuniaires ne laissant à l'évêque aucune ressource pour entretenir un plus grand nombre de prêtres, et la congrégation de St-Lazare, à qui cette mission est spécialement confiée, étant épuisée de sujets par les missions de la Chine, du Levant, et plusieurs autres auxquelles elle fournit un nombre prodigieux d'apôtres et de martyrs.

L'évêque et les trois prêtres qui exercent le saint ministère au Texas, ont à pourvoir aux besoins spirituels d'environ dix mille catholiques, disséminés sur une vaste étendue de pays. Cette dispersion des catholiques, et leur mélange avec les infidèles et les hérétiques, rend leur position beaucoup plus pénible, et leur persévérance plus difficile, en même temps qu'elle offre un grand obstacle au zèle des missionnaires, qui malgré leur bonne volonté ne peuvent visiter qu'à de longs intervalles les diverses localités; et sorte qu'un bon nombre de catholiques restent privés pendant un temps quelquefois considérable des secours de la religion, et exposés à se négliger et se relâcher dans l'accomplissement de leurs devoirs. La population catholique se compose d'Américains, d'Irlandais, et de Français, auxquels il faut joindre quelques Mexicains et quelques Allemands. On comprend que la diversité de langage est encore un obstacle à l'exercice du ministère.

Malgré toutes ces difficultés, les deux dernières années ont été des années de bénédictions. Beaucoup de bien s'est fait, et beaucoup de bien a été préparé pour l'avenir. Mgr Odia a fait bâtir une église à Galveston, port de mer qui est un des points les plus importants du Texas. Cette église renversée par un ouragan qui fit de grands ravages dans le Texas, au mois de septembre dernier, a été immédiatement réparée. Une autre église a été bâtie à Houston, une autre sur la rivière La Boca, et une près de l'embouchure de la rivière St-

Antoine. Plusieurs autres, comme nous l'avons vu, ont été réparées par Mgr Odia, et les autres mises à sa disposition. Les points que nous venons de nommer, offrant une réunion plus nombreuse de catholiques, ont dû être l'objet de soins particuliers; et la aussi les fruits ont été plus abondants. Environ onze ou douze cents catholiques approchent régulièrement des sacrements, et seraient imités par un grand nombre d'autres, s'il y avait assez d'ouvriers pour faire partout des visites régulières. Du reste il est peu de points que Mgr Odia n'ait visités en personne; et surtout il a vu ses travaux couronnés d'heureux succès. La plupart de ceux qui se sont approchés des sacrements, en avaient été éloignés depuis bien des années, soit par indifférence, soit par le malheur des temps. Un grand nombre de mariages réhabilités ou bénis, plus de quinze cents baptêmes, tels sont les résultats des deux dernières années. Quinze ou vingt églises seraient nécessaires sur différents points. Une église est en voie de construction à Fort-Bend, une autre à St-Augusta, une autre à Nacogdoches. On en a commencée une aussi à Brazo; mais toutes ces églises il faudrait des prêtres; quinze suffiraient à peine; et quand cette mission pourra-t-elle en compter ce nombre? On sait quelle est la détresse profonde dans laquelle se trouve le Texas. Les deux invasions des Mexicains en mars et en septembre de l'année dernière, ont empêché et détruit les travaux de l'agriculture sur toute la ligne des frontières et assez avant dans l'intérieur; les volontaires texiens, en détruisant ou ravageant les points dont Pennem pouvait tirer parti, ont aussi plus d'une fois contribué à cette détresse qui a été encore augmentée par des pluies violentes d'automne, suivies d'inondations. Dans cette misère générale, la comme ailleurs, les prêtres et principalement l'évêque sont toujours un centre autour duquel se réunissent tous ceux qui souffrent et qui ont besoin de soulagement. Il n'est pas facile de secourir les autres, lorsque soi-même on manque du nécessaire.

Du reste dans tout le Texas l'esprit public est favorable au catholicisme. Les protestants accourent avec empressement aux prédications des prêtres catholiques, et surtout de Mgr Odia pour qui ils ont une estime et une vénération personnelle qui ne peut que contribuer au bien de la religion. Cette lettre, aujourd'hui si malheureuse sous tous les rapports, fleurira bientôt, nous l'espérons, sous la douce influence de la religion qui seule peut lui assurer tout à la fois l'indépendance et la paix; et les apôtres qui l'évangélisent, après avoir semé dans la douleur et les privations, recueilleront dans la joie des fruits abondants de grâce et de miséricorde.

(Idem.)

PROGRES DU CATHOLICISME A LA JAMAÏQUE.

La lettre suivante qui nous est adressée par un de nos abonnés, contient sur l'état religieux de la Jamaïque des détails et des réflexions qui ne pourront manquer d'intéresser nos lecteurs.

NOUVELLE-ORLÉANS, 12 AVRIL 1843.

A MM. les Rédacteurs du Propagateur Catholique.

Messieurs, Comme tout ce qui regarde le développement de notre sainte religion et sa propagation, surtout dans les pays soumis à la domination protestante, et où le catholicisme était à peine toléré, ne peut que verser du baume dans le cœur de tout vrai catholique, j'ai pensé que les détails suivants sur l'état où se trouve la religion à la Jamaïque, recevraient un accueil favorable dans les colonnes de votre estimable journal.

Pour apprécier ces détails, il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil sur l'état où se trouvait le catholicisme à la Jamaïque il y a seulement dix ou douze ans. Alors il n'y avait dans toute l'île qu'une seule église, et un seul prêtre catholique qui résidait dans la ville de Kingston. La population catholique disséminée dans les campagnes était privée de tout secours spirituel, la plupart d'entre eux réduits à se faire marier et à faire baptiser leurs enfants par les ministres protestants. Pour les premières communions, il n'y avait point d'autre ressource que d'envoyer les enfants à Kingston où le pasteur catholique faisait chaque année, pendant le carême, un catéchisme public pour ceux qui se disposaient à cet acte si solennel.

Il serait injuste d'accuser de ce manque d'instruction et de secours spirituels le digne et respectable pasteur de Kingston. Ne parlant que l'espagnol quand il arriva dans le pays, il s'était mis promptement en état d'entendre les confessions en français, et plus tard, dans l'année 1833, il commença à prêcher dans cette langue, et faisait régulièrement des instructions alternativement en français et en espagnol. Mais que pouvait-il seul et sans aide? Aussi profitant de la première occasion favorable pour multiplier les secours, il demanda et obtint pour vicaire un ecclésiastique de Kingston, qui envoyé en France par ses parents pour son éducation, y avait embrassé l'état ecclésiastique. La piété, le zèle et le talent du jeune apôtre aidèrent si bien les efforts du pasteur, que pour faire face aux besoins nouveaux, il fallut implanter de nouveaux secours, et Kingston vit arriver deux

prêtres de la compagnie de Jésus, dont un nommé le Père Duperron.

Cependant Mgr Macdonald, chargé par le Saint-Siège de l'administration spirituelle de toutes les Antilles anglaises, jugeant que sa juridiction était trop étendue, obtint que le zèle pasteur qui avait si longtemps porté seul le poids du travail, le Rev. Benito Fernandez, fût revêtu du caractère épiscopal et du titre de vicaire apostolique de la Jamaïque.

Depuis lors, sous l'influence d'un évêque plein d'activité, tout a changé de face, et l'on peut maintenant s'écrier: Le digne de Dieu est là. Le Père Duperron surtout, infatigable dans son zèle comme dans sa santé, fait des missions dans toute l'île qu'il parcourt de village en village sur un mulet, ne cherchant que la gloire de Dieu et le salut des âmes; aussi le Seigneur répand-il d'abondantes bénédictions sur ses travaux, et à peine a-t-il passé quelques semaines dans un canton que les conversions se font en foule, surtout parmi les baptistes, la secte la plus nombreuse et la plus influente dans ce pays. Au lieu d'une seule église, la ville de Kingston en possède deux maintenant. Il y en a une dans la ville de San Jago de Vega, autrement Spanish-Town, où est le siège du gouvernement; quelques-unes sont déjà bâties dans les campagnes, et on avise aux moyens d'en bâtir plusieurs autres.

Partout le Père Duperron est accueilli avec joie par tout le monde, excepté pourtant par les ministres méthodistes et baptistes; le seul regret dans chaque quartier est que son séjour n'y soit pas plus prolongé. Il est question maintenant de bâtir une église dans la partie nord-ouest de l'île, au village de Montego-Bay. Ce district est presque entièrement habité par des protestants qui font tous leurs efforts pour avoir des églises et des prêtres catholiques. Ce goit, qui peut paraître singulier à quelques-uns, s'explique aisément par le passage suivant d'une lettre écrite par un protestant de la paroisse St-Jacques, à un de ses amis de Kingston:

« Si les habitants comprennent leurs véritables intérêts, ils feraient bâtir des chapelles catholiques dans chaque paroisse et dans tous les villages. De quoi un respectable prêtre catholique visite nos quartiers, il s'est opéré parmi les nègres un changement qui tient du prodige. Ils quittent par centaines les rangs des baptistes pour venir entendre le prêtre catholique et se convertir. On remarque avec bonheur que tous ceux qui se convertissent ainsi sont plus soumis et plus respectueux envers leurs maîtres, plus actifs et plus laborieux; ils font le double d'ouvrage et ne sont plus volés comme ils l'étaient auparavant. Ils se font remarquer par une conduite morale et décente. »

Voilà les changements que le catholicisme a opérés dans l'espace de quelques années dans un pays protestant et sur une population qui était presque entièrement protestante. Oh! oui. Quelles que soient les persécutions et les tracasseries qu'il a subies en certains pays, le temps de l'épreuve passée, et l'église en sortira plus brillante et plus pure, comme l'expérience nous le fait voir. L'œuvre aura été séparée du bon grain, et Dieu sera fidèle à ses promesses, si nous-mêmes nous sommes fidèles à nos devoirs. Prions le Seigneur qu'il répande sa bénédiction sur la mission qui se prépare: il y a partout un ébranlement assez significatif pour quiconque veut réfléchir.

Le mot chapelle tout se sert l'autour de la lettre citée plus haut, donne une idée de la tolérance du protestantisme qui interdirait aux catholiques la faculté d'avoir des églises avec des cloches, et ne leur permettait que des chapelles; et cependant combien le protestantisme n'a-t-il pas été contre l'intolérance des catholiques, et le voilà réduit à mendier le secours du catholicisme pour établir l'ordre; réduit, ce protestantisme orgueilleux, à avouer son impuissance pour le bien! Qu'on est fier, quand on peut dire que, par la miséricorde de Dieu, on appartient à la seule véritable église de Jésus-Christ!

Agitez, Messieurs, etc., Un catholique de cœur et de conviction.

PARTIE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ETC.

MELANGES.

JUSTICE DANOISE.

Le traité d'Amiens était rompu; la guerre venait d'éclater entre l'Angleterre et la France. L'inquiétude s'était emparée de tous les Anglais qui se trouvaient aux Indes, et particulièrement de ceux qui avaient de riches cargaisons en mer ou qui désiraient retourner promptement dans leur patrie. J'étais au nombre de ces derniers et je fus assez heureux de trouver, pour faire la traversée, un navire danois, car le Danemarck était une puissance neutre.

Ce bâtiment était inférior à ceux de la Compagnie des Indes, quant au luxe, mais il était plus fin voilier; la discipline y était aussi sévère qu'à bord des bâtiments anglais; je n'avais jamais cru qu'il pût y avoir autant d'or-

dre, de régularité et d'obéissance aveugle à bord d'un navire marchand.

Notre premier lieutenant était un des plus beaux hommes que j'aie jamais vus, et il ne devait son rang qu'à son mérite. Aimé de tout l'équipage du navire, sur lequel il avait servi cinq ans, il s'était également acquis l'estime des officiers et des passagers qui s'en retournaient en Europe.

Le cuisinier, Portugais de naissance, était le seul méchant homme qu'il y eût à bord. Il avait le visage bruni par le soleil et un extérieur hideux. Sa mauvaise conduite lui avait fréquemment attiré de rudes châtiements, et la veille même du jour où commença ce récit, on lui avait ôté les chaînes dont le lieutenant l'avait fait charger pour avoir tenté d'empoisonner un matelot. On n'avait pu le condamner, faute de preuves suffisantes. Irrité de la terrible punition qu'il avait subie, le Portugais résolut de s'en venger sur le premier lieutenant.

Karl, c'était, je crois le nom de cet officier, se promenant un jour sur le pont avec sa fiancée, jeune et belle Anglaise; ils parlaient de leur amour mutuel, du bonheur qu'ils attendaient de leur future union. Tout à coup et avant que personne eût pu s'en apercevoir, le cuisinier s'élança sur eux et plongea son couteau dans le cœur du lieutenant, qui tomba sans proférer un seul cri, tandis qu'un rire satanique contractait la face de l'assassin.

La jeune fille, qui ne connaissait pas encore toute l'étendue de son malheur, se jeta sur son amant pour le secourir. Un des passagers, qui accourut au secours du lieutenant, arracha le couteau de son sein, et dans le désespoir de sang teignit la robe blanche de la fiancée. Karl fit encore un effort pour se tourner vers elle; c'était son dernier mouvement.

L'équipage allait immédiatement massacrer le meurtrier, si le capitaine, qui arriva en ce moment, ne l'en eût empêché.

Le Portugais, qui semblait fier de son crime, fit évanouir son cœur pendant qu'on transportait la jeune fille évanouie dans une chambre.

Le lendemain, vers huit heures du soir, je reçus l'invitation de me rendre sur le pont du navire. J'y trouvai les chefs et l'équipage en grande tenue, ainsi que les passagers. Les matelots de service étaient rangés des deux côtés du pont; le capitaine, entouré de ses officiers, se tenait à l'arrière. Le corps de la victime était étendu au milieu de l'assemblée et couvert du pavillon national.

Le silence de la mort régnait sur le pont. Nous approchâmes alors de la ligne; le soleil, près de se coucher, nous jetait encore ses rayons brûlants. Les voiles étaient carguées; la grande voile seule était déployée afin que le navire pût continuer sa course. Le matin de ce jour là j'avais aperçu à la surface des eaux deux régnaux qui suivaient constamment le navire. Les matelots s'étaient attendus à les voir passer; comme la plupart de leurs confrères, ils étaient convaincus que ces animaux venaient à la surface de la mer pour suivre tout bâtiment sur lequel il y a un cadavre, jusqu'à ce qu'on leur jette leur proie: pour ma part, je ne vis dans l'apparition des régnaux que l'indice de notre arrivée aux équateurs.

La scène dont nous étions témoins avait quelque chose de sublime. Ce navire, isolé au milieu des flots, et qui était pour nous le monde entier; cet élément immense et formidable qui nous entourait, cette voix étincelante du haut de laquelle Dieu semblait jeter un regard sur nous, pendant qu'une prière solennelle s'échappait de nos lèvres pour celui qui nous avait été cher; tout cela remplissait nos âmes de vives et religieuses émotions.

Le silence le plus profond s'établit bientôt parmi les passagers. Nous croyions être appelés à assister aux funérailles du lieutenant que nous regrettons. Soudain un bruit de chaînes se fit entendre, et nous vîmes des marins, ayant le sabre à la main, monter lentement sur le pont. Ils escortaient l'assassin qui amené près de la victime; puis ils se placèrent en ligne vis-à-vis des officiers et formèrent ainsi le carré.

Nous nous regardâmes sans prononcer un mot, et nous livrâmes à toutes les conjectures imaginables sur l'objet de ce qui se passait devant nous.

Bientôt le deuxième lieutenant donna lecture du règlement, qui autorise le capitaine à former un conseil de guerre, et à en exécuter le jugement. Il demanda au prisonnier s'il voulait parler en langue danoise. Celui-ci ayant répondu qu'il y consentait, le procès commença. On enleva d'abord le pavillon qui couvrait le cadavre. A ce lugubre spectacle, nous vîmes frissonner l'assassin.

Le crime étant évident, on procéda à l'interrogatoire de la manière la plus simple. J'avoue que j'éprouvais une sorte de terreur quand on nous montra le couteau qui avait servi à l'accomplissement du crime, et que je vis un rire infernal contracter les lèvres du prisonnier dont les yeux s'attachaient avec délices sur ce fer encore souillé du sang de sa victime.

Après un examen sévère des circonstances du crime, le capitaine recueillit les voix de tous ceux qui étaient présents, et le prisonnier fut déclaré coupable à l'unanimité. Les officiers se couvrirent et le capitaine prononça la sentence.

Comme je ne comprenais rien à la lecture qui venait d'être faite, je fus étonné de voir le condamné se jeter aux pieds du capitaine et demander grâce. La résolution et la profonde célérité qu'il avait d'abord montrées, ne nous permettaient guères de supposer qu'il craignît la mort, ni qu'il eût aucun remords de son crime. Quelles étonnantes menaces l'avaient donc si fortement ébranlé? Je me perdis en conjectures.

Aussitôt quatre hommes soulevèrent le corps mort; quatre autres saisirent le condamné; on apporta de grosses cordes; bientôt tout s'expliqua, et la frayeur qui avait si subitement saisi le coupable ne m'étonna plus; on l'avait lié dos à dos au cadavre, après avoir étouffé ses cris par un bâillon. On le transporta ainsi sur la galerie du navire. Le chapelain prononça quelques prières. Puis le mort et le vivant, l'assassin et la victime furent lancés dans les flots.

Un des regards du meurtrier me rencontra au moment où on le lança, et ce regard me poursuivit encore. Il exprimait quelque chose de mille fois plus terrible que la mort. Nous restâmes quelques minutes sur le pont et nous crûmes apercevoir des taches de sang sur la surface de l'eau. Chacun se retira consterné. Une brise survint heureusement et nous éloigna promptement de cette scène d'horreur.

(Cabinet de Lecture.)

FAITS DIVERS.

— La chapelle catholique romaine de Killavin, comté de Monaghan, a été totalement détruite par un incendie. On a trouvé sous les ruines un grand chaudron plein de matières combustibles.—(Standard.)

— On écrit de Capuar (Hongrie) qu'un incendie vient de réduire en cendres près de 200 maisons de cette ville.

Le 6 avril, vers six heures du matin, on a senti à Bois-le-Duc des secousses de tremblement de terre, dans la direction de l'est à l'ouest, qui n'ont duré que quelques secondes, mais qui ont fait sauter les serrures des portes dans plusieurs maisons. On se rappelle encore quelque chose de semblable qui a eu lieu, il y a près de quarante ans, alors que certain dimanche au soir, on a vu, dans la grande église de La Haye, pendant le service divin, les lustres en cuivre être tout à coup ébranlés et ébranlés.

Les relevés trimestriels du revenu de la Grande-Bretagne, que publient les journaux anglais du 6 avril, nous présentent un aspect aussi alarmant que ceux du dernier trimestre, accusant néanmoins encore une nouvelle diminution des ressources ordinaires du Trésor. Ainsi les douanes présentent une diminution de 275,510 liv. st. sur le trimestre correspondant de l'année dernière. Sur l'année la diminution est d'environ 1,000,000 liv. st. Sur le trimestre, la diminution est de 6,361 liv. st. et d'environ 140,000 liv. sur l'année.

Bien que le revenu de l'excise soit aussi en perte, cependant la diminution est peu considérable, comparée à celle du dernier trimestre. Elle n'est que de 1,758 liv. st. pour ce trimestre; mais sur l'année elle est de plus d'un million. On sait que le revenu de l'excise, qui porte sur les principaux objets de consommation, est une indication de l'état général des classes laborieuses. Il y aurait donc eu une certaine amélioration de ce côté pendant le dernier trimestre.

Le revenu de la poste seule augmenté, quoique lentement. Sur le trimestre le présent une augmentation de 2,000 l. st., et sur l'année de 103,000 l. st.

En résumé, le revenu de l'année présente une augmentation, sur celui de l'année correspondante, de 714,983 l. st. ou 17,974,575 francs; mais cette augmentation ne provient que de causes exceptionnelles, telles que le produit de l'impôt sur le sucre, qui a été, dans le dernier trimestre seulement, de plus de 45,000,000 francs, et le paiement fait par le gouvernement chinois de 511,495 l. st. ou 12,885,159 francs. Sans ces ressources extraordinaires, le revenu habituel du royaume aurait subi une réduction très considérable.

Un nouveau traité postal a été signé à Londres le 3 avril, par le comte de Saint-Aulaire au nom de la France et lord Aberdeen au nom de l'Angleterre. D'après ce traité, qui sera mis en vigueur dès le 1er juin prochain, le port des lettres entre la France et l'Angleterre sera réduit de moitié: une lettre de Londres pesant une demi-once passera un franc au lieu de deux.

Le Galligant's Messenger dit, d'après son correspondant de Londres, que les négociations ont été conduites à Londres par M. Dubas, qui représentait M. Comte, et lord Lowther, directeur-général des postes en Angleterre.

Des lettres particulières de Rio-Janeiro du 13 janvier, reçues au Héra, contiennent quelques détails intéressants, bien qu'ils ne fassent pas connaître le résultat des négociations entamées par la France avec ce pays, ni le résultat des offres de M. Ellis; mais dans l'une d'elles: « On attend le prince de Joinville d'un jour à l'autre. Le mariage du prince avec la princesse dona Francesca, la plus jeune des sœurs de l'empereur du Brésil, paraît décidé. Cette alliance est généralement approuvée à Rio-Janeiro. La famille impériale est allée visiter les bâtiments de la Ville-de-Marseille et le Gomer; elle a même fait une promenade sur ce dernier bâtiment, au grand étonnement de la population, et elle n'est rentrée qu'après avoir fait le tour de l'île de Rosa. La princesse Francesca est une fort belle personne. On dit qu'elle doit partir pour la Ville-de-Marseille, et que Mme de Langsdorf doit l'accompagner. »

On écrit de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord): « Un poisson assez rare sur notre littoral a été pêché la semaine dernière dans notre baie. C'est le céphale d'argent, animal long de cinq pieds, de l'épaisseur et de la largeur de la main. La peau, des deux côtés du ventre, est d'un blanc argenté très vif, se représentant un peu l'éclat de la nacre, mais moins brillant cependant. C'est de la que ce poisson tire son nom. Sa bouche, énorme comparativement au diamètre de son corps, décelé un animal excessivement vorace. »

Ce poisson, dont un pareil fut pris, il y a quelques années, dans la baie, habite ordinairement l'embranchement du fleuve du Gange. Il est probable qu'il n'a été trouvé sur nos côtes qu'à la poursuite de petits poissons qui les fréquentent.

Une des superstitions populaires des Chinois est de croire que le courage d'un homme est proportionné à la quantité de liquide renfermé dans le réservoir du fiel. Pour dire qu'un homme manque de courage, ils disent ordinairement qu'il n'a pas de fiel. Un fanfaron excusera un acte de poltronnerie, en demandant si vous croyez que cet homme ait le réservoir du fiel gros comme un baril? Les Chinois s'imaginent aussi qu'ils peuvent accroître la quantité de fiel dans leur système animal en mangeant le fiel d'un autre homme. L'excédent des hautes-marches trempe du riz dans le fiel des criminels et le vend par grains. (Galligant's Messenger.)

M. le préfet Sibus-et-Louis, fondé dans chaque commune du département un service médical gratuit, ayant pour objet d'assurer aux classes pauvres, non seulement les secours de la médecine, mais encore une distribution gratuite de médicaments. Des médicaments nommés pour chaque cas, doivent être exercés dans un cercueil déterminé, moyennant une modique rétribution qu'ils recouvrent des communes ou du département, d'après un vote du conseil général. Chaque d'iceux sera chargé de faire l'inspection des enfants trouvés, de vacciner les enfants de chaque commune, de donner les premiers soins dans les cas d'épidémie, en attendant la venue des médecins spéciaux. En outre, il tiendra certaines heures par semaine pour donner des consultations gratuites aux indigents et leur distribuer avec discernement des bons pour obtenir des médicaments.

La succession de Mme la comtesse Hawarden, qui a déjà tenté occupé les tribunaux vient de donner lieu à une décision judiciaire qui intéresse à un haut point la librairie. Il s'agit de savoir si une personne qui a souscrit indéfiniment à un ouvrage publié par livraisons peut continuer ou cesser sa souscription à volonté.

La cour royale de Toulouse, par un arrêt du 16 décembre 1842, a confirmé la jurisprudence du tribunal de première instance sur la matière, en condamnant les héritiers de Mme Hawarden, qui n'avaient reçu que les premières livraisons de sa souscription aux *Vies des Hommes illustres de Plutarque*, publiées à Paris par M. Du Bois, à payer à cet égard la somme de 7 à 8,000 fr. environ pour prix dudit ouvrage complet.

UN NOUVEAU SAINT MARTIN.—On écrit de Prouilly: « Récemment un ancien militaire était venu visiter nos ruines, et en passant auprès du tronc des incendiés, il y versa quelques pièces de monnaie. Un habitant de la commune se présentant alors à lui, réclama quelques secours de sa bonté. « Mon ami, lui dit-il, je n'ai plus d'argent, mais je sais vivre et agir en militaire: tenez, voici ma redingote; et qui a plus que moi la conscience de sa dignité et de l'intelligence de ses intérêts, rejette avec dédain des insinuations dictées plus par la faiblesse que par la conviction, puisque des l'origine de la question, le langage du ministre de France était d'engager la Porte à la résistance. Des préparatifs ont lieu. Des officiers supérieurs ont été chargés de visiter les fortresses de Bosphore et de Pémobour de la mer Noire. Ils ont pris toutes les mesures pour y placer des troupes. On fait venir, assure-t-on, une trentaine de mille hommes à cet effet. L'armée doit être portée à 150 mille réguliers et à 150 mille réguliers. On a peine à croire à l'intention arrêtée de la Porte de faire la guerre; jamais elle n'a été si peu capable que maintenant. On veut imposer, et le divan, nous croyons, compte plus sur l'intervention de l'Europe que sur ses forces: il est persuadé que l'Angleterre, la France et l'Autriche ne consentiront jamais à une éventualité semblable. » (Constitutionnel.)

INDE. (Extrait du Bombay Monthly Times, du 1er mars.) Le 17 février dernier, le général Napier a livré bataille aux Belouchis près Hyderabad dans le Scinde. Le 20, nos troupes se sont emparées des portes de la ville et ont établi leur camp sous les remparts. Scindiah Rao de Gwalior est mort à l'âge de 27 ans, sans laisser d'héritiers. Ses domaines, qui valent de 4 à 5 millions, sont échus, en vertu de la loi mahométane, au gouvernement britannique en sa qualité de représentant du roi de Delhi, le seigneur suzerain.

On dit que le peuple de Ghuzerat refuse de recevoir les portes du temple de Sonmath qui sont en ce moment à Delhi. Les princes et chefs auxquels ce cadeau était destiné refusent des portes de bois qui sont demeurées si longtemps absentes. Lord Ellenborough était arrivé à Delhi le 5 février; il était accompagné de 70 éléphants et d'une nombreuse escorte de princes et de chefs indiens au milieu de laquelle on apercevait les portes du temple de Sonmath.

Le rocher de Rounddown s'avance au dessus de la mer; il est placé près de celui dont la hauteur effrayante est si bien décrite dans la tragédie de *King Lear*, et qui, pour cette raison, est connu généralement sous le nom classique de *Rocher de Shakespeare*.

L'union de la Compagnie du chemin de fer South-Eastern était primitivement de passer, dans la partie du rocher, un canal destiné à faire passer, dans un tunnel souterrain, à celui qu'on avait fait sous le rocher de Shakespeare; mais des éboulements considérables ayant eu lieu de tous côtés pendant les travaux, on avait craint que la solidité du rocher n'en fût affectée, et l'on a très judicieusement recouru à la mine.

M. Cubitt, ingénieur de la Compagnie, a formé le plan d'une mine consistant en trois cavités placées à la base du rocher. On a introduit dans ces cavités l'énorme charge de poudre indiquée plus haut, et le feu y a été mis au moyen de la batterie volante par le lieutenant Hatcher, membre du corps des ingénieurs royaux, le même qui avait été employé à miner par le major-général Paddy pour le sauvetage du *Royal George*.

Conformément aux arrangements convenus à l'avance, les mines ont été allumées l'après-midi à 11 heures, au moyen d'une conduite en fil de fer, aussitôt que le signal leur a été donné. La terre a tremblé sous les pieds des spectateurs jusqu'à un mille de distance; on a entendu un bruit sourd de répercussion; la base du rocher, s'étendant à droite et à gauche à plus de 500 pieds de hauteur, a été ébranlée, comme le boulet d'un canon, de dessous une masse énorme de pierres calcinées qui se trouvaient du côté de la mer.

Quelques secondes après, un million de tonnes de pierres calcinées, pour le moins, a été déplacé par le choc, et est retombé doucement dans la mer. Des applaudissements unanimes ont retenti de tous côtés, et une salve royale a salué le succès de cette grande opération. Telle a été la précision des calculs de M. Cubitt, que la partie du rocher qui a été déplacée est juste suffisante pour la construction de la muraille qu'on doit élever au devant de la mer. Il n'est pas arrivé le moindre accident. Le major-général Pasley, sir J. Herschell, et un grand nombre d'ingénieurs et de savants assistaient à cette expérience.

On a calculé que le résultat obtenu par la compagnie aurait occasionné, par les moyens ordinaires, une dépense de 10,000 livres st. tandis que la dépense faite pour l'opération sus-relatée atteint à peine, 1,000 livres st.

UN NOUVEAU MICROSCOPE.—Le fameux opticien Rary de Londres, a inventé un nouveau microscope dont les effets sont vraiment extraordinaires. L'instrument a six degrés de force et grossit les objets jusqu'à 74 millions de fois. Au deuxième degré les objets d'une hauteur paraissent longues de 27 pieds. Au sixième degré, l'œil d'une mouche qui doit, dit-on, renfermer 750 lentilles, est tellement grossi que chacune de ces lentilles paraît avoir 18 pouces de diamètre et 4 pieds de circonférence.

DUNKERQUE, 2 avril.—Samedi, sous les auspices d'une brise favorable, s'est effectué le départ de la flotille qui se rend dans les mers du Nord pour la pêche de la morue. Cette espèce de fête du Nord-ouest, comme chaque année, attiré sur nos côtes une partie de la population. Le spectacle, du reste, de 70 navires allant simultanément à la voile, n'offrait pas déjà un spectacle, celui d'une multitude de femmes, de mères, d'épouses ou de fiancées, venant faire leur adieu au pied de l'échelle du navire, serait à lui seul l'épisode le plus touchant de la vie du marin.

BAYONNE.—On écrit de Moulis, 26 mars: « Marie Furtner, née à Weitenreuth, dans la juridiction seigneuriale de Prien, âgée de 23 ans, ne vit, depuis les onze dernières années, que d'eau de source pure et elle se trouve, avec ce seul aliment, alerte et bien portante. Ce cas, qui, sous le rapport physiologique, comme sous tant d'autres, est d'un haut intérêt, sera soumis, avec le consentement de cette personne, à l'enquête scientifique d'une commission médicale. Ses investigations auront lieu dans l'hôpital central où Marie Furtner vient d'être admise. On est très curieux d'en connaître les résultats. » (Feuille Bascoise.)

ESPAGNE. Les mines de mercure d'Almaden viennent d'être adjudicées pour 4 ans. Sur les vingt-deux concurrents qui se présentèrent, M. Salamanca l'a emporté par l'offre de 408 fr. du quintal, garantis par M. Rothschild. En d'autres termes, M. Rothschild restera le fermier des mines, mais il paiera le quintal de mercure 81 piastres 1/2, c'est à dire 21 piastres 1/2 de plus qu'il ne payait avant. Le mercure reviendrait ainsi sur les lieux à 8 ou 10 fr. le kilogramme.

RUSSIE. On lit dans la correspondance de Constantinople de la *Gazette de Médie*: « La Russie prépare une expédition formidable contre la Circassie. Elle fait recruter surtout chez les Monténégriens, afin de former un corps d'hommes habitués à la guerre des montagnes. De leur côté, les Circassiens se mettent en mesure d'organiser une résistance encore plus opiniâtre. Indépendamment des grands approvisionnements de munitions de toute espèce qu'ils ont formés, ils ont obtenu un résultat fort important pour eux. La petite Circassie et quelques autres districts, qui étaient restés neutres jusqu'à ce jour, se sont déclarés contre les Russes, et augmentent ainsi considérablement les chiffres des héroïques défenseurs de ces contrées. »

—On écrit des bords du Danube, 27 mars, de la *Gazette de Cologne*: « Suivant une lettre de la Bessarabie, des mouvements de troupes auraient eu lieu récemment dans la Russie méridionale. Il paraîtrait que le czar Nicolas veut être prêt pour toutes les éventualités de la question d'Orient, et se mettre en état de faire valoir ses prétentions à l'aide d'une intervention armée. Cette nouvelle a produit une impression profonde. Le gouvernement autrichien n'a encore adopté aucune mesure qui semble indiquer que ces mouvements de troupes l'aient inquiété. »

TURQUIE. Notre correspondant particulier nous mande de Constantinople, à la date du 22 mars, ce qui suit: « On attendait avec une grande anxiété la réponse du cabinet russe relativement aux affaires de Servie. Cette semaine ne se passera pas sans qu'elle arrive, et, plus le moment approche, plus la diplomatie s'agit et se préoccupe. M. de Bourqueney, qui est sans instructions, tâche de pousser la Porte à la conciliation; mais le divan, qui, selon toute apparence, ne partage pas les manières de voir du digne envoyé du ministre de la paix à tout prix, et qui a plus que lui la conscience de sa dignité et de l'intelligence de ses intérêts, rejette avec dédain des insinuations dictées plus par la faiblesse que par la conviction, puisque des l'origine de la question, le langage du ministre de France était d'engager la Porte à la résistance. Des préparatifs ont lieu. Des officiers supérieurs ont été chargés de visiter les fortresses de Bosphore et de Pémobour de la mer Noire. Ils ont pris toutes les mesures pour y placer des troupes. On fait venir, assure-t-on, une trentaine de mille hommes à cet effet. L'armée doit être portée à 150 mille réguliers et à 150 mille réguliers. On a peine à croire à l'intention arrêtée de la Porte de faire la guerre; jamais elle n'a été si peu capable que maintenant. On veut imposer, et le divan, nous croyons, compte plus sur l'intervention de l'Europe que sur ses forces: il est persuadé que l'Angleterre, la France et l'Autriche ne consentiront jamais à une éventualité semblable. » (Constitutionnel.)

INDE. (Extrait du Bombay Monthly Times, du 1er mars.) Le 17 février dernier, le général Napier a livré bataille aux Belouchis près Hyderabad dans le Scinde. Le 20, nos troupes se sont emparées des portes de la ville et ont établi leur camp sous les remparts. Scindiah Rao de Gwalior est mort à l'âge de 27 ans, sans laisser d'héritiers. Ses domaines, qui valent de 4 à 5 millions, sont échus, en vertu de la

loi mahométane, au gouvernement britannique en sa qualité de représentant du roi de Delhi, le seigneur suzerain. On dit que le peuple de Ghuzerat refuse de recevoir les portes du temple de Sonmath qui sont en ce moment à Delhi. Les princes et chefs auxquels ce cadeau était destiné refusent des portes de bois qui sont demeurées si longtemps absentes. Lord Ellenborough était arrivé à Delhi le 5 février; il était accompagné de 70 éléphants et d'une nombreuse escorte de princes et de chefs indiens au milieu de laquelle on apercevait les portes du temple de Sonmath.

ANNONCES NOUVELLES. Hôtels à Kamouraska.—J. B. Desjardins. Instructions sur les doctrines du Saint Rosaire et du Saint Scapulaire.—J. B. Fréchette, poète. *Sol a flot*.—W. H. F. J. Mois de Marie.—J. B. Fréchette, poète. *Changement de demeure*.—El. Mahery. *Ouverture de magasin*.—C. S. Bourne. *Plantes et arbres fruitiers*.—A. O. Jéhu. *Changement de demeure*.—John Frew. *Arts concernant le ramona*.—John Frew. *Huile de lin, tabac, etc.*—C. S. Bourne.

ENCANS. *Chapeaux de paille, etc.*—G. & H. Gibson. *Esprit de Vanille, thé, etc.*—A. J. Maxham. *Verrerie, cordage, whiskey*.—W. B. Meyer. *Sol de Liverpool*.—C. S. Bourne.

DEMNAGEMENTS.—Ceux de nos Abonnés qui déménagent à leur premier mail prochain, sont priés d'en donner avis à ce Bureau.

QUEBEC: MERCREDI 10 MAI 1843.

Nous avons commencé, avec cette semaine, le deuxième semestre de la publication du *Canadien* depuis la dissolution de la société qui a fondé ce journal. Nous aurions peut-être dû profiter de cette occasion pour offrir l'hommage de nos sincères remerciements à nos patrons en général, et en particulier au vénérable corps qui par ses vertus et ses lumières, autant que par son caractère sacré, joint d'une si juste et salutaire influence à nos pères, pour la faveur croissante dont notre feuille a été honorée depuis qu'elle est devenue à la fois journal religieux et politique. Nous devons aussi un témoignage particulier de notre reconnaissance à la classe mercantile de notre reconnaissance à la classe mercantile, par la part de patronage dont elle nous a si libéralement favorisés, sans distinction de foi politique ou religieuse, non plus que d'origine nationale.

Nous continuons aujourd'hui notre résumé des nouvelles apportées par l'*Hibernia*. Les biés étrangers en entrepôt avaient éprouvé une baisse proportionnellement plus grande que les autres biés. Dans quelques ports anglais on pouvait les acheter à bord de 2s. 6d. sterl. Ce bas prix pourrait tenter des spéculateurs à en importer au Canada pour y être convertis en farine coloniale et réexportés sous cette forme en Angleterre; mais il faudrait savoir si le gouvernement anglais ne s'y opposerait pas.

PARLEMENT BRITANNIQUE.

A la chambre des lords le 4 avril il a été pour la deuxième fois donné lecture des bills ayant pour objet d'exécuter les traités avec la Bolivie, le Texas et le Paraguay, relativement à la traite des noirs. —A la chambre des communes, lord John Russell a demandé à sir Robert Peel quel plan il adopterait pour remédier à la situation financière du pays, que les expédients de l'année dernière n'ont évidemment pas réussi à améliorer. Sir Robert Peel a répondu que le cabinet ferait connaître ses vues après les vacances de Pâques.

Dans la chambre des pairs, lord Brougham a parlé deux ou trois heures sur le traité Ashburton, qu'il approuve de tous points. C'est là une question épuisée à l'heure qu'il est. Lord Lansdowne, membre du dernier cabinet, a combattu l'opinion de l'orateur, et lord Aberdeen a répliqué en appuyant la proposition de lord Brougham.

Chambre des communes.—Séance du 4 avril.

Lord Ashley présente sur le commerce de l'opium la motion suivante: La chambre pense que la continuation du commerce de l'opium et le monopole dans les territoires des Indes anglaises sont destructifs de toutes relations d'amitié entre l'Angleterre et la Chine, et nuisibles même aux intérêts manufacturiers du pays, par la diminution sérieuse du commerce légal, et tout à fait incompatibles avec l'honneur et les devoirs d'un royaume chrétien. Des mesures devraient être adoptées aussitôt que possible pour abolir le mal, autant qu'elles pourraient se concilier avec le respect dû aux droits du gouvernement et des particuliers.

Le noble lord professe une estime particulière pour la compagnie des Indes orientales, mais il ne peut pas se dissimuler que si l'on continue de laisser subsister le germe de la guerre en continuant le commerce de l'opium, tout ce qui a été fait et obtenu jusqu'ici ne servira à rien. Le noble lord stigmatise cet odieux trafic qui, continué contrairement à toutes les lois de la Chine, est un véritable acte de piraterie, et a toujours été flétri comme tel par tous les hommes initiés à la connaissance des affaires en Chine. Ce commerce a été fait sous les auspices de la violence. Les bâtiments anglais chargés d'opium avaient toujours à bord des canons et 160 hommes d'équipage au moins. Avec la continuation d'un tel commerce, il serait impossible d'établir entre l'Angleterre et la Chine des relations sûres et honorables. Le commerce de l'opium a fait tort à tout autre commerce de la Grande-Bretagne.

Les exportations de l'Angleterre et de l'Irlande, de l'année 1803 à l'année 1808, ont été de 22,556,000 l. st. par an. Pendant les cinq dernières années, expirées en 1841, y compris cette dernière année, les exportations pour divers pays ont été de 51,583,000 l. st. Le commerce avec la Chine, comparé avec celui fait avec la Russie, a été de moitié; avec d'autres Etats, la différence comparative a été plus sensible. Si l'on parcourt les tableaux publiés par la compagnie des Indes, on y voit sans cesse l'opium monter et le coton descendre. La proportion favorable à l'importation de l'opium en Chine est immense. En 1840, l'Angleterre y importait pour 1 million sterling de coton et pour 4 millions d'opium!

M. Brotherton considère le commerce de l'opium comme une flétrissure pour l'Angleterre. M. Baring combat la motion en s'attachant à prouver que le commerce de l'opium n'est pas défavorable au commerce de l'Angleterre, et il termine en demandant la question préalable.

Sir Robert Peel: La chambre doit savoir que des négociations sont actuellement pendantes entre l'Angleterre et la Chine, pour le règlement de la question difficile et délicate du commerce. Dans cette situation, une résolution de la chambre, se prononçant d'une manière absolue contre la continuation de ce commerce, pourrait compromettre le sort du traité. Une résolution n'est pas comme un bill qui passe diverses épreuves; on adopte une résolution par un simple vote. Sir H. Pottinger a fait à l'empereur de Chine une représentation à ce sujet demandant une modification de la prohibition actuelle qui pèse sur l'opium, et lord Aberdeen a envoyé des instructions pour déconcerter le plus possible le trafic illégal. Voilà pour le commerce de la contrebande; la discontinuation de la culture de l'opium est une tout autre question, et je doute fort de la justice d'une mesure qui

déplacerait de grandes masses de capitaux employés dans l'agriculture indienne, pour augmenter l'exportation des marchandises anglaises. Bien que nous puissions discuter la culture de l'opium sur notre territoire, il n'est pas possible d'empêcher qu'ailleurs on ne le cultive. Il faut, selon moi, laisser au pouvoir exécutif le soin de régler une question qui demande les plus grands ménagements et une entière réserve. Lord Ashley: Après les déclarations qui viennent d'être faites par le très honorable baronnet (Sir Robert Peel), relativement aux inconvénients que pourrait avoir un vote de cette chambre pour les négociations qui ont la diplomatie de la couronne, je m'insisterai pas sur ma motion, et je n'inviterai pas la chambre à adopter une résolution.

Chambre des communes.—Séance du 6 avril.

Sir Robert Peel dépose sur le bureau des papiers concernant les correspondances sur les affaires de Syrie, qui avaient été demandés par l'amiral Napier. M. Home fixe à lundi sa motion sur le traité de Washington. M. Rolter présente une motion pour demander qu'une humble adresse soit soumise à Sa Majesté; ou lui demandant par cette adresse de vouloir bien prendre en sa gracieuse considération les moyens par lesquels une colonisation étendue et systématique serait rendue très efficacement utile à l'augmentation des ressources du royaume, et fournirait des débouchés nouveaux aux travaux et aux capitaux, dans le royaume et dans les colonies, contribuant ainsi à l'amélioration de la condition du peuple.

—A la fin de la séance du 6, la motion faite pour le développement de la colonisation a été retirée.

CHAMBRE DES LORDS.—Séance du 11 avril.

Lord Brougham présente son bill relatif à l'abolition de la traite. J'ai préparé, dit-il, trois plans divers; la chambre pourra adopter l'un ou l'autre; 1o, le bill a pour but de prévenir la traite qui a eu lieu jusqu'ici, la traite dans toute l'étendue du mot, la traite dans toutes ses tendances perverses et immorales. Il est vrai que sur cette même question de grandes autorités judiciaires ont émis une opinion contraire. De la des doutes sur la question légale.

Il convient qu'un vote du parlement fixe cette question. Sous l'empire du système actuel, toute personne peut devenir propriétaire d'esclaves en achetant des domaines sur lesquels il y a des esclaves. Beaucoup de personnes sont devenues involontairement propriétaires d'esclaves en vertu d'achats, de testaments, de mariages, en un mot, de diverses formes de transmissions de la propriété. Ce sont les personnes à qui s'appliquera cet acte.

Le second but du bill est d'empêcher les sociétés par actions en participation d'acheter des esclaves. On enjoint aux agents de la compagnie de donner la sûreté qu'ordonnera Sa Majesté en conseil. Enfin, le bill veut attaquier à sa racine le trafic des noirs en Afrique, et il prétend atteindre ce résultat, 1o, en établissant un meilleur mode de jugement à l'égard des individus qui se rendent coupables de ce trafic; et 2o, en facilitant les preuves contre les coupables.

Je ne présente ici que l'épave de ce bill, dont je me bornerai ce soir à demander la première lecture; je demanderai la seconde lecture après les vacances. Il ne peut plus être question du commerce d'esclaves. A l'égard de la traite à l'étranger, je ne prétends pas dicter au gouvernement les règles qui devraient régir sa conduite. Mais, je dois l'avouer, je ne comprends pas comment un juriconsulte ou un homme d'état ou même un avocat pourrait soutenir, dans le cas où la législation d'un pays déclarerait un acte criminel et le qualifierait de piraterie et ou cet acte serait ainsi violé la loi pourrait gravement envoyer un ambassadeur se plaindre de nous qui aurions empêché ses sujets de violer les lois mêmes de cet état.

Si j'étais la France ou l'Amérique, je m'empresserais de dire: « Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que de détruire ces pirates qui déshonorent mon pavillon, et je m'efforcerais de reconnaître ce service en détruisant moi-même ceux de vos sujets qui souilleraient par des actes de piraterie l'honneur de votre pavillon. » Nous avons invité les autres peuples à entrer dans ce *comitas gentium* et je trouve cette opinion juste et raisonnable.

Lord Ashburton.—Décider que la traite des noirs est contraire au droit des gens, c'est naturellement établir le droit de recherche et d'enquête. Nous avons le droit de reconnaître le pavillon, sans contredit, mais nous n'avons pas celui de nous mêler du commerce des noirs sans un traité. Les Etats-Unis avaient déclaré certainement que la traite était déclarée telle par le droit des gens; mais M. Canning n'a pas voulu souscrire à ce vote, disant que l'Angleterre et l'Amérique ne pouvaient faire cette déclaration, à moins que les autres pays ne fussent d'accord avec elles.

Le comte d'Aberdeen.—Le noble et savant lord Brougham s'est trop pressé de déclarer que toutes les nations européennes avaient flétri la traite de la qualification de piraterie. Il est un royaume de certaine importance, le royaume de France, qui ne lui a pas donné cette qualification. Cette reconnaissance est encore à obtenir. Malgré toute ma confiance dans cette opinion du noble lord (Brougham), j'ai besoin de recueillir les avis des conseillers judiciaires de la couronne.

Lord Denman exprime l'opinion que l'Amérique doit accepter la coopération des croiseurs anglais sur la côte d'Afrique, même contre ses propres sujets. Il est impossible, en effet, qu'une escadre de 80 canons exerce de la surveillance dans un rayon de littoral de 3,600 milles. Le bill est le pour la première fois, et la chambre s'ajourne au 25 avril.

Lord Ashburton rend la parole pour remercier la chambre du vote favorable qu'elle a porté sur le traité de l'été. Il espère que cette convention consolidera les relations amicales qui doivent exister entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

SEMBLEE POPULAIRE DE LONDRES CONTRE L'OCCUPATION DE TAÏTI PAR LES FRANÇAIS.

Une grande assemblée populaire (meeting) était annoncée pour le 12 avril dans les salles d'Exeter-Hall. On devait y délibérer sur les mesures à prendre pour protéger les intérêts religieux et commerciaux de l'Angleterre contre les conséquences de l'occupation de Taïti par les Français. Cette réunion a eu lieu en effet, mais malgré tous les efforts de la presse whig, les salles d'Exeter-Hall n'étaient remplies qu'à deux tiers.

On a commencé par chanter un psaume; après quoi le révérend J. Beacham a prononcé une prière. L'assemblée ayant été convenablement préparée par ces pieux préliminaires, le président est monté au fauteuil et a pris la parole. Il a considéré l'occupation de Taïti sous le point de vue politique et sous le point de vue religieux. Tout le monde sait, a-t-il dit, que les missionnaires protestants ont répandu les premiers germes de la sanctification dans ces îles. Si la reine Pomaré a réclamé volontairement la protection de la France, nous n'avons pas le droit de nous plaindre; mais il s'agit de savoir si elle a agi volontairement et si cette démarche de sa part n'a pas été l'effet de la contrainte et de la violence. (Applaudissements.) Nous devons veiller, dans ce cas, à ce que celle reste maîtresse de son libre arbitre. Rappelons-nous que précédemment, cette reine avait invoqué la protection de l'Angleterre et la permission d'arborer le pavillon anglais. M. Canning avait promis l'une et refusé l'autre. Nous sommes donc des alliés pour cette reine; elle doit compter sur notre concours. Comment faut-il, lors, qualifier la conduite du gouvernement français? car nous serions fâchés de croire que cet officier n'a fait qu'exécuter les ordres de son gouvernement.

Le révérend président ayant émis quelques obser-

vations sur le droit que possédaient les catholiques de répandre leurs doctrines, le révérend M. Maberly s'est levé: il a déclaré que le catholicisme romain était la plus haute superstition, la plus grossière idolâtrie, la plus affreux blasphème, la plus abominable tyrannie. (Applaudissements, huées.) Le révérend docteur Vaughan a proposé la résolution suivante: « Décidé que l'assemblée a éprouvé le plus profond chagrin et conçu les craintes les plus vives en apprenant que les français s'étaient emparés injustement de Taïti, et qu'ils établissent le papisme dans cet archipel. »

—La réunion qui a eu lieu à Exeter-Hall, est l'objet de nombreux commentaires de la part de la presse anglaise. Le *Times* soutient que la France a fait à Taïti ce que l'Angleterre avait fait à la Nouvelle-Zélande, et qu'il n'y a pas de réclamation qui ait moins de valeur que celle d'un missionnaire. Le *Morning-Chronicle* poursuit ses invectives contre le gouvernement français et dit que si la France est avec l'Angleterre une lutte, non seulement politique et commerciale, mais encore religieuse, ce ne sera pas une guerre de trente ans, mais une guerre de trois cents ans.

PRIX MOYENS DES CEREALES.

(Extrait de la Gazette de Londres du 14 avril.) Prix moyen par quartier impérial:—Blé, 45s. 3d.; orge, 28s. 8d.; avoine, 17s. 4d.; seigle, 29s. 3d.; fèves, 26s. 2d.; pois, 26s. 11d. Prix moyen général des six semaines, qui règle les droits:—Blé, 47s. 1d.; orge, 28s. 1d.; avoine, 17s. 4d.; seigle, 28s. 8d.; fèves, 26s. 4d.; pois, 28s. 5d. Droits sur les grains étrangers cette semaine:—Blé, 10s; orge, 9s; avoine, 8s; seigle, 11s; fèves, 11s. 6d.; pois, 11s. 6d. Il n'y a pas de changement dans les droits cette semaine. Droits sur les céréales des colonies:—Blé, 5s. le qr.; farine, 3s. le brl.

PRIX COURANTS DE LIVERPOOL.

Semaine finissant le 15 avril 1843. s. d. s. d. Blé, d'Angleterre, nouveau, blanc, 7 6 à 8 0 « pr. 70 liv. » rouge, 7 0 à 7 6 « d'Irlande, blanc, 6 6 à 7 0 « rouge, 6 0 à 6 9 « du Danzig, 7 6 à 8 0 « bon mélé, 7 0 à 7 4 « des Etats Unis, 6 9 à 7 0 « du Canada, 6 6 à 6 10 Farine, d'Angleterre, pr. 280 liv., 34 0 à 38 0 « d'Irlande, extra-fine, 34 0 à 37 0 « du Canada, donc, pr. brl. 26 0 à 26 6 Do. d'avoine, d'Angleterre, d'Ecosse et de Galles, pr. 240 liv., 20 0 à 21 0 « d'Irlande, 19 6 à 20 6 Do. de maïs, (blé d'Inde) pr. 480 liv. 25 0 à 27 0 Pois, d'Angleterre, par quartier (8 boisseaux, mesure impériale) 32 0 à 34 0 « étrangers, 30 0 à 32 0 Bœuf du Canada, mess, pr. brl., 34 0 à 36 0 « prime, 32 0 à 34 0 Potasse de Montréal; ventes assez limitées; prix un peu meilleurs; ont atteint 31s. 6d. Perlasse, peu en demande.

BOIS.

s. d. s. d. Pin jaune du Québec, le pied cube, 1 2 à 1 2 1/2 « rouge, 1 4 à 1 10 Chêne, 1 4 à 1 7 Orme, 1 4 à 1 6 Frêne, 1 1 à 0 9 Merisier, 1 0 à 1 6 Madriers, jaunes, l'ère quarrée, pr. 100 d'étalon, £14 10 0 à £20 0 0 « de 3e qualité 10 10 0 à 11 0 0 « de 2e 8 10 0 à 9 0 0 Deunes de Québec, pr. mille, d'étalon, 50 0 0 à 45 0 0 Do. à com. de chêne blanc, pr. mille, 9 0 0 à 15 0 0 Do. de chêne rouge pr. mille, 4 0 0 à 6 0 0

Les nouvelles de Washington annoncent que définitivement il a été décidé, dans un conseil de cabinet, que M. Webster se retirerait et que d'ici à peu de jours il aura quitté le cabinet où sa place sera remplie provisoirement par M. Legaré procureur-général.

Nous sommes heureux d'annoncer, dit le *Kingston Chronicle* de samedi, reçu hier, que la santé de sir Charles BACOT continue à s'améliorer, et qu'on s'attend qu'il pourra partir pour l'Angleterre dans dix ou quinze jours.

La *Misere* dit d'une manière positive qu'un des aides-de-camp de sir Charles Bazot a été dépêché près du commandant de la frégate *Wasp*, pour le prier de se rendre à Québec avec son vaisseau, parce que le trajet de Kingston à Québec sera plus facile pour Son Excellence.

Le *Times* d'hier félicite les citoyens de Montréal de la probabilité qu'il parait et avoir que Son Excellence Sir CHARLES METCALFE séjournera en cette ville une partie de l'été. On dit qu'une maison toute meublée a été louée pour Son Excellence.

ACTES OFFICIELS.

La *Gazette du Canada* de samedi dernier contient les nominations suivantes: L'honorable Robert Baldwin Sullivan et James Hopkins, Christopher Dunkin, Samuel Keefer et George Desbarats, écuvers, commissaires du canal de la Chine. Donald Aeneas McDonell, écuver, de Saint-André, agent pour les terres de la couronne dans le district de l'Est, et George B. Lyon, écuver, de Bytown, dans le district de d'Alouette.

L'honorable D. DALY, secrétaire civil, est arrivé à Montréal vendredi dernier.

Table with columns: Hauteur barométrique, Thermomètre, Vent, Etat du ciel, Remarques. It contains meteorological data for the month of April 1843.

tion, comme une terre de trois arpents de front, en profondeur, ce qui, certes, ne peut être, vu qu'en cela l'équité ferait place à l'injustice la plus constante.



ARRIVAGES. 9 mai. Brick Mariner's Hope, Hudson, 40 jours de Sunderland, à H. & E. Burstall, charbon, pilote Ed. Saint-Jean.

DÉCÈS. A Saint-Charles de Belle-Chasse, après une douloureuse maladie supportée avec la résignation d'un vrai chrétien, Pierre Labrecque, écuyer, capitaine de milice et conseiller de la paroisse de St-Charles.

A VENDRE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE, PRIA 20 SOUS, UNE NOUVELLE EDITION DU MOIS DE MARIE, OU LE MOIS DE MAI, &c., CONTENANT les exercices pour chaque jour du mois, la Messe, les Vêpres, les prières de la Confession et de la Communion, et grand nombre de Cantiques nouveaux, avec diverses Litanges, etc. 1 vol. in-18, solidement relié.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DU DÉPARTEMENT DU FEU, HOTEL DE VILLE, 10 mai 1843. COMME il est résulté de grands inconvénients de ce que des individus ont négligé d'envoyer des notifications par écrit lorsque le service de Ramonage était requis (à part de leurs deux rondes mensuelles), le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'à l'avenir il ne sera donné suite à aucun ordre, à moins qu'il ne soit envoyé la veille au soir une notification par écrit (spécifiant, s'il se peut, le nombre de tuyaux de cheminées à ramoner) au domicile du surveillant du Ramonage, rue St. Flavien, quartier du Palais.

AVIS A MM. LES AMATEURS. Le Soussigné jardinier fleuriste et membre de la société d'horticulture de Paris, a l'honneur d'annoncer à MM. les amateurs de cette ville qu'il vient d'arriver directement de Paris avec une riche collection de végétaux exotiques, de plantes, bulbes, et oignons, et graines de fleurs, telles que daphné, camélia, azur, magnolia, peonia, orange nain, rhododendron, 300 espèces de nouvelles roses, arbes à fruit les plus exquis, et une infinité d'autres plantes dont le détail serait trop long; il les vendra à des prix modérés.

AVIS DU BUREAU DE LA POSTE. La prochaine Malle (par l'Unicorn) pour l'Angleterre partira le 18 Mai prochain, et sera close au Bureau de Québec le VENDREDI 12 Mai prochain. Les lettres AFFRANCHIES seront reçues jusqu'à SEPT heures P. M. Et les lettres NON AFFRANCHIES pourront être déposées dans la Boîte jusqu'à NEUF heures P. M. L'Unicorn sera expédié le 13 au matin aussitôt après l'arrivée de la malle de Montréal par le Steamboat.

TRAITE D'ARITHMETIQUE ET D'ALGÈBRE, PAR JOS. LAURIN. A VENDRE à l'Imprimerie Canadienne, volume relié 3s. 6d. volume broché 2s. 6d. Québec, 20 mars 1843.

SEL. SEL de Liverpool à vendre par A. JNO. MAXHAM, Québec, 5 mai 1843.

150 TONNEAUX sel de Liverpool, qui vient d'être reçu par l'Arctique. Québec, 10 mai 1843.

Quatre hommes se sont noyés, dit-on, ces jours derniers en traversant la Rivière du Loup dans un canot. Ils étaient six dans le même canot, mais deux se sont sauvés.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—Le Newbrunswickier du 27 avril dit que le fleuve était libre depuis Saint-Jean jusqu'à Frédéricton. La Gazette Royale annonce, entr'autres nominations, que M. Samuel Allen Wilmut, ayant été provisoirement nommé membre du conseil exécutif, a prêté serment entre les mains de Sa Excellence le lieutenant-gouverneur.

LA MILICE NOIRE.—Nous lisons dans le Journal de Chatham (district de l'Ouest) du 29 avril: "La compagnie de couleur du 2e bataillon, qui stationnait ici, a été payée hier et transportée, à bord du magnifique bateau à vapeur le Kent, à Sandwich, pour y être licenciée."

INONDATIONS.—Nous continuons à recevoir des détails sur les désastres causés par les inondations récentes. On nous écrit de Gently en date du 6 mai: "Le lundi 24 avril dernier, l'eau du fleuve a commencé à gonfler considérablement. Le mercredi soir elle s'est accrue avec une telle rapidité que le fleuve a débordé sur son lit de 25 arpents au moins dans les parties basses de Gently."

PHENOMENE.—A Yarmouth (Nouvelle-Ecosse) le 18 avril, pendant la basse marée, l'eau fit une invasion subite et s'éleva, dans l'espace de quelques minutes, à la hauteur de cinq à sept pieds; elle se retira aussitôt avec la même rapidité, entraînant quelques petits bâtiments et embarcations dont elle rompit les amarres, et laissant la place encore à sec. A l'île de Banker et dans l'Anse, elle s'est élevée à la hauteur de dix pieds.

METEORE.—Dans la nuit de mardi à mercredi de la semaine dernière, vers minuit, on a vu à Montréal un grand et brillant météore qui passa au-dessus de cette ville, se dirigeant vers le nord et accompagné d'un bruit sifflant comme celui d'un boulet de canon. Il était de la grosseur apparente d'un boulet de dix livres et laissait sur son passage une traînée lumineuse comme celle d'une fusée. Le ciel était sans nuages et parsemé d'étoiles. On vit aussi dans la soirée plusieurs autres météores plus petits.

MONTAGNES ROCHESSES.—M. Thompson, l'astronome de la compagnie de la Baie d'Hudson, dit avoir trouvé entre les 53e et 56e degrés de latitude des pics qui s'élèvent à plus de 26,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. C'est une hauteur presque égale à celle des monts Himalaya en Asie.

GRANDS NAVIRES.—Il y a maintenant dans les docks de Liverpool (dit un journal de cette ville) deux des plus gros vaisseaux marchands qu'on ait jamais vus, savoir: le Republique, du port de 1,225 tonneaux; et l'United Kingdom, de 1,267.

VAISSEAU MONSTRUEUX.—Le bruit court que l'on va bâtir ici un troisième vaisseau ou radeau transatlantique, sur le même plan que le Colombe et le Daron de Renfrew, qui n'étaient que des assemblages de bois de construction en forme d'immenses navires, imaginés pour éluder les droits de douane en Angleterre sur cette production du Canada. Le nouveau bâtiment serait du port de 4000 tonneaux, et son bois serait destiné à l'un des railways d'Angleterre. On dit qu'il arrivera prochainement un ingénieur anglais chargé d'en diriger la construction.

PORT DE KINGSTON.—Le Mercury a commencé à publier les arrivages au port de Kingston. En analysant sa première liste, que nous ne reproduisons point parce qu'elle occuperait trop d'espace, nous trouvons que du 25 avril au 6 mai il est arrivé à Kingston 23 goélettes et 9 bateaux à vapeur, important, soit des autres ports du Haut-Canada sur le lac Ontario, soit directement de s Etats-Unis, 15,252 barils (quarts) de farine, 2013 boisseaux (minots) de blé froment; 16,370 boisseaux d'orge (toute des Etats-Unis); 2304 boisseaux de seigle (toute des Etats-Unis); 922 boisseaux de pois (tous des Etats-Unis); 460 boisseaux de pommes-de-terre (patates), principalement des Etats-Unis; 7 barils de graine de fléole (mil); 1003 barils de porc (lard), en grande partie des Etats-Unis; 24 barils et 1/2 de saindoux; 190 boîtes d'amidon (empois); 26 pièces (cases) de whiskey; et 555 emballages (packages) de marchandises diverses, descendant de Toronto.

Les petits bateaux à vapeur le Pioneer, le Meteor, la Juno et le Mercury sont arrivés de Kingston à Montréal vendredi, samedi et dimanche, avec divers produits du Haut-Canada, parmi lesquels 2000 barils de farine, 87 barils de potasse, 15 barils de chevilles à souliers, 123 cochons vivants, etc. Le Journal and Express d'Hamilton du 5 dit que le canal du Welland était ouvert et que plusieurs bâtiments y avaient passé, montant du lac Ontario dans le lac Erie. Le Canada, avant son premier voyage à Québec, avait descendu de Montréal à Sorel deux compagnies du 71e régiment, et avait monté de Sorel à Montréal deux compagnies du 89e. Le Canada et le North America sont arrivés à Montréal dimanche dernier, 7 mai, à 2 heures et demie de l'après-midi, remorquant, l'un le nouveau Great Britain (arrivé à Québec le 18 avril), l'autre le Caladonia. Le même jour à 6 heures sont arrivés le Saint George, re-

morquant la June Brown et le Commodore, et la Queen, venant de Sorel. Les voyageurs venant de New-York disent que le chemin entre Saratoga et Whitehall est dans un état horrible. Une diligence dans laquelle étaient M. Wood, M. Cochrane et Mlle. Carmichael, de Québec, M. Skidmore et M. G. Brown de New-York, et autres, a versé, et un des voyageurs, placé sur l'impériale, a été lancé contre une souche d'arbre et a reçu de fortes contusions. La diligence qui précéda immédiatement a aussi versé.

Le navire Aberdeen, capitaine Duffey, consigné à MM. T. Frost et Cie, avec 101 passagers d'entrepont et un M. Wilan comme passager de chambre, est détenu à la Grande Ile où il est arrivé samedi soir ayant la petite vérole à bord. Un des passagers en est mort pendant le voyage, et trois malades ont été admis à l'hôpital.

L'Indian Chief, en partant de Liverpool pour Montréal le 13 avril, vint en contact avec le Gairi k, paquebot de New-York, et reçut quelques avaries en conséquence desquelles il entra au port; mais elles étaient si peu importantes qu'il put remettre en mer le 17.

CONSEIL DE VILLE. Assemblée spéciale, vendredi 12 mai, à 7 heures du soir. ORDRE DU JOUR. 1° Le 21e rapport du comité du feu. 2° Le 2e do do de la police. 3° Partie du 56e rapport du des finances (voûte, etc.)

CORRESPONDANCE. VISITES DES CIMETIERES ET ENLEVEMENTS! Cette affreuse manie se pratique depuis quelque temps dans nos campagnes impunément aussi bien qu'à la ville. Dans la paroisse de **** on y a près de l'église certains individus assez dépourvus de sentiments et de sensibilité pour se faire un métier d'avertir les étudiants en médecine du moment qu'il se fait un enterrement, et les morts ne demeurent pas longtemps dans leur dernier gîte! Quel de plus pénible pour des parents sensibles et affectionnés, pour une tendre mère qui se désole de la perte de son unique enfant, ou d'un époux chéri, que de savoir que son corps n'est demeuré qu'une nuit au cimetière, qu'il en a aussitôt été enlevé pour être taillé en pièces et ensuite voué à la mer, comme la chose est déjà arrivée dans ces environs, on qu'il a été donné en pâture aux animaux.

Les anciens avaient tellement à cœur la préservation de leurs morts qu'ils se les conservaient à de grands frais en les faisant embaumer; les riches de nos jours s'assurent le repos de la tombe par des voûtes à l'épreuve de tout, du temps même; ou par inhumation dans les églises. C'est donc un sentiment bien naturel à l'homme. Mais les pauvres, ils ont, eux aussi des cœurs sensibles et affectionnés, mais l'asile de leurs morts, dans leurs humbles cimetières, est envahi, et ceux qui leur sont les plus chers leur sont enlevés!

UNE PAYSANNE DE ****. Au pied de mes réflexions sur l'enlèvement des cadavres, qui s'est pratiqué dans notre bonne paroisse pendant quelque temps, j'aurais pu vous faire part d'un triste événement dont nous avons dernièrement tous été témoins, par suite de la confiance mise en un misérable charlatan. J'espère que ce sera un leçon pour nos habitants et qu'ils profiteront désormais d'un si triste exemple.

UNE PAYSANNE DE ****. Les parents voyant que l'état de leur enfant était de beaucoup empiré envoyèrent chercher le médecin, mais hélas, il était trop tard! Il prononça la malade sans ressources, mais que la maladie en premier lieu n'avait rien d'alarmant. La jeune fille a langué pendant quelque temps et dernièrement elle est morte, ne laissant à ses parents et amis, en gémissant sur ses cendres, que l'unique consolation qu'elle doit jouir de la béatitude promise en récompense d'une vie remplie de pitié et de vertus, telle que l'a été celle de ma pauvre amie.

UNE PAYSANNE DE **** (CONSULTATION.) D'après l'amendement 2e. Vic. de l'acte 36e. Geo. III, nommé l'acte des chemins, la méthode en fait de répartition se trouve changée; mais en quel sens doit-on interpréter la 9e. clause de cet amendement, qui ne se sert que du mot front, sans parler de celui de profondeur? Cette clause, par son ambiguïté, présente, je dois l'avouer, une pépinière de contestations, surtout pour ceux qui ne s'attachent qu'aux mots. Chacun l'interprète à sa mode, mais il est rare d'en rencontrer une interprétation juste et même raisonnable. La grande partie de ceux qui se sont mêlés d'expliquer cette importante question, s'accordent à dire qu'en fait de répartition, il ne faut, d'après la dite clause, s'en rapporter qu'au front et jamais à la profondeur.

Cette opinion n'est point la mienne. Il est vrai qu'en m'attachant diamétralement au sens grammatical des termes de cette clause, je serais presque tenté d'adopter l'opinion ci-dessus citée; mais comme le sens des termes ne doit pas toujours être le seul guide en fait d'interprétation, mais qu'il faut en outre essayer à rencontrer l'intention du législateur, il m'est absolument impossible de corroborer cette opinion.

Voici mon avis. Suivant moi, le mot front dont se sert la dite clause, n'est applicable, en fait de répartition, qu'à la terre en profondeur, non pas au circuit, qui, encore suivant moi, ne doit être coté que d'après les proportions arithmétiques, c'est-à-dire, sur le pied de la terre en profondeur. Dans cette consultation, je crois rencontrer l'intention du législateur, et conséquemment, l'esprit de la clause.—Je persiste à soutenir mon avis, d'autant plus qu'il faudrait, pour le renverser, anéantir, contre tout principe honnête, une partie de la dite clause, et par-là, dire qu'un emplacement doit être coté, dans toute réparti-

BANQUEROUTES.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUEBEC. Dans l'affaire d'ELZEAR LEMIEUX, et LOUIS JOSEPH BARBEAU, faillit.

UNE assemblée des créanciers d'ELZEAR LEMIEUX, LOUIS JOSEPH BARBEAU, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, dans la Province du Canada, marchands, a été tenue au Bureau de R. H. Gardner, écuyer, Commissaire des Banqueroutes, rue Saint-Michel, dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec, le SEIZIEME jour de mai courant, à ONZE heures du matin, auxquels temps et lieu ceux qui n'ont pas encore prouvé leurs créances pourrout le faire, et le syndic sera là et alors présent et attestera leurs comptes concernant la succession du dit failli.

LE soussigné a été dûment nommé syndic des biens et effets d'ALEXANDER ADAMS et PETER ADAMS, de Ristigouche, dans le comté de Bonaventure, district inférieur de Gaspé, dans le district de Québec, commerçants en bois de charpente et de construction, faisant commerce et négoce au dit lieu de Ristigouche, sous les noms et raison d'Alexander et Peter Adams.

LE soussigné a été dûment nommé seul syndic de la faillite de FRANCOIS XAVIER ROUBAILLE, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles Marchand.

LE soussigné a été dûment nommé seul syndic des biens et effets de LAUCHELOT BARON DUMILIN, de la Cité de Québec, maître-charpentier de vaisseau et commerçant, failli.

CORPORATION DE QUEBEC. COMITÉ DES CHEMINS, le 26 avril 1843. ORDONNÉ.

QUE l'inspecteur des Chemins fasse enlever dans le délai de deux mois, après notice dûment donnée, les marches qui projettent dans cette partie de la rue Buade, dans le quartier St. Louis, qui est situé entre la rue du Fort et la porte Prescott, conformément au règlement passé le 15 avril 1842.

Par ordre du Comité des Chemins, GEO. FUTVOYE, Greffier de la Cité.

HOMMES DE POLICE REQUIS.

ON a besoin, pour compléter la force de Police de cette ville, d'un constable et de 10 hommes de police, les gages du premier sont de 3s. 6d., et des autres 2s. 6d. par jour, avec l'habillement en partie.

ON recevra des soumissions cachetées pour les articles ci-après mentionnés pour la police de cette ville, d'hui au 15 mai courant à 4 heures P. M. :

25 Redingottes pour l'hiver

Habits d'été

Chapeaux

Stocks

Bâtons

Paires de culottes

Paires de bottes d'été.

On obtiendra toutes informations relatives à la qualité des étoffes, à la forme des objets, et autres, en s'adressant à M. RUSSELL, chef de la police, à la station en la Basse-Ville de Québec, rue St. Pierre, tous les jours entre midi et une heure.

Les soumissions devront être adressées à M. Russell et endossées « soumissions pour hardes, etc., pour la police de Québec », et elles devront être accompagnées d'un échantillon de l'étoffe dont les hardes devront être faites, ou d'un patron des autres objets.

Par ordre, du Conseil, R. H. RUSSELL, Chef de la Police.

QUÉBEC, 5 mai 1843.

BANQUE DE QUEBEC.

ON fait savoir qu'un dividende semi-annuel de trois pour cent a été déclaré sur le capital social versé, et sera payable, à la Banque, dès et après le 1er juin prochain. Le livre de Transfert sera clos le 10 mai courant.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra à la Banque le LUNDI 5 JUIN prochain, à 11 heures, auquel temps il sera procédé à l'élection des Directeurs pour l'année suivante.

Par ordre, du Conseil, NOAH FREER, Caissier.

QUÉBEC, 1er mai 1843.

NOYE le 2 de Novembre dernier, vis-à-vis du Cap-Rouge ZEPHIRIN MARCOTTE, de la paroisse du Cap-Santé, jeune homme âgé de 26 ans. Il avait sur lui un gilet d'étoffe grise; des culottes de bourgane blanc, une veste de velours carminé rouge et noir, une chemise dans la boutonnière de sa veste, un mouchoir de soie noir dans son cou, une chemise de coton blanc un froc de flanelle rouge, les manches de coton blanc des caleçons d'étoffe grise, des souliers de cuir du pays, des bas de laine blanc, ainsi que ses chaussons, vis à être donné à M. le Curé, F. Gatin.

Cap-Santé, 3 mai 1843.

ON peut se procurer au bureau du Canadien, quelques exemplaires brochés; REGLEMENTS pour prélever des fonds aux fins de pourvoir aux dépenses de la Cité de Québec.

Bureau du Canadien, 17 avril 1843.

DEMEAGEMENT.

LES soussignés informent respectueusement le public qu'ils se proposent de transporter leur établissement, le 1er mai prochain, au poste central et comme à présent occupé par M. P. Dugon (magasin de quincailleries), place du marché de la Haute-Ville, où ils sollicitent la continuation de l'encouragement libéral dont ils ont joui pendant plus de trente ans. Rien ne manquera de leur part pour le mériter; des mesures ayant été prises par eux pour se procurer tous les articles dans leur ligne des premiers manufacturiers d'Angleterre. Et ils prennent la liberté d'ajouter qu'ils sont déterminés à vendre au plus bas prix.

Tous, CARY & Co. Salle des Francs-Maçons, 22 avril 1843.

P. DORION prend la liberté d'offrir ses remerciements amicaux à ses amis et au public, pour l'encouragement très-libéral qu'il a eu jusqu'ici dans son commerce, et il prévient qu'il se propose, le 1er mai prochain, de transférer son magasin de quincailleries et de coutellerie dans la maison centrale et bien connue, qui appartient à feu son oncle Joseph DORION, écuyer, N° 12, rue la Montagne. Il attend, par les premiers arrivages de Londres et de Liverpool, un grand assortiment de sa ligne, provenant de meilleurs manufacturiers.

CHARLES F. PRATT & FRERE ont transféré leur magasin de la rue Saint-Pierre au coin du quai de Haut, local ci-devant occupé par feu John Brown, marchand de marine. Ils ont en main, et ont à vendre, un assortiment de cuir à semelles, peaux de veau, cuir à harnais.

Aussi, cigares de la Havane, dite de Principe, tabac en torques, dite First, cigares du Canada en barils contenant 5000 chaque, etc., etc. Québec, 27 avril 1843.

AVIS PUBLIC.

LE soussigné JEAN BAPTISTE BAQUET dit LAMONTAGNE, Marchand de St. Grégoire a été relevé de son interdiction suivant jugement de la Cour du Banc du Roi du District de Québec en date du 20 Avril courant.

J. BTE. BAQUET, Québec, 21 Avril 1843.

AVIS.

LE soussigné remercie ses amis et le public en général, de l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a commencé. Il les informe qu'il aura toujours en main un grand assortiment de cuir de toutes sortes; aussi, Selles, harnais, Souliers français, peaux de mouton et de veau à des prix très modérés.

JOSEPH CADOTTE, Québec, 25 avril 1843.

MANUFACTURE DE POELES RUSSES, A PATENTE.

N° 99, rue et faubourg St. Vallier, à Québec.

M. SMOLINSKI prie les personnes qui voudraient faire ériger des poeles avant l'hiver prochain, dans des édifices publics ou privés, de vouloir bien se adresser à lui transmettré leurs commandes, par lettres affranchies, si elles veulent qu'il passe le servir à temps, et surtout les lieux éloignés, avant la clôture de la navigation. Via l'impossibilité de se procurer sur-le-champ, dans ce pays assez d'ouvriers formés à ce genre de fabrication, il venait un trop grand nombre de commandes à la fois, l'on sera servi dans l'ordre de leurs dates.— Québec, 20 mars 1843.

SCRIP DE MILICIENS.

LES soussignés en achètent PELETTIER & FRECHETTE. Québec, 22 mars 1843.

AVIS.—Le soussigné informe le public et ses amis que son bateau à vapeur le Charles-Edouard Pointé sera prêt à courir et fera la traversée de la Pointe-Lévy à Québec et vice-versa le 15 juin prochain. Ceux qui passent l'été à la campagne pourrout s'abonner en s'adressant au capitaine à bord, ou au Propriétaire sur les lieux. Il faut courir maintenant son bateau à manège auquel on peut aussi s'abonner.

JEAN-BTE. MARTIN dit BEAULIEU. Pointe-Lévy, 3 mai 1843.

PERDUE.

HIER soir, le 4, depuis la cathédrale à aller à la demeure de Jos. De Bois, écuyer, rue St. Joseph, une BOURSE de soie brune avec DEUX ANNEAUX d'acier contenant TRENTE-NEUF HASTRES en billets de banque. Quiconque la remettra à R. G. BELLEAU, notaire, à Québec, sera récompensé. Québec, 5 mai 1843.

PERDU, hier, depuis le marché de la Basse-Ville à la HAUTE-VILLE, un PORTE-FEUILLE, en cuir de Russie contenant environ £3 en billets de banque, dont un de cinq piastres de la Banque de Québec, et le reste en billets d'une piastre, avec plusieurs ordres en faveur du propriétaire. Quiconque le remettra au bureau de ce journal sera récompensé. Québec, 3 mai 1843.

AVERTISSEMENT.

LE soussigné exécuteur testamentaire de Messire VARIN, vivant archiprêtre et curé de Kamouraska, requiert toutes personnes qui ont des réclamations contre la succession du dit feu Messire VARIN, de les lui faire parvenir sans délai dûment attestées.

A. DIONNE, Kamouraska 14 Avril 1843.

AVIS.

TOUTES personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession vacante de feu M. HUBERT WEAFFRAT, marchand, sont priées de les transmettre, dûment attestées, au soussigné, élu curateur en justice à la dite succession, et toutes celles qui doivent à la dite succession sont requises de payer sans délai.

J. B. TRUDELLE, Curateur S. V. F. H. W.

SOCIETE FORMEE.

LE soussigné donne avis qu'il s'est associé son fils G. S. AUDETTE, et qu'à compter du 1er Mai prochain leurs affaires se feront sous les noms et raison de J. B. AUDETTE & fils. J. B. AUDETTE. Québec, 29 mars 1843.

LE soussigné remercie ses amis et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui donner jusqu'à présent, et les informe qu'il a en main un assortiment varié de casquettes et de chapeaux faits dans le dernier goût.

P. N. RINFRET, Marchand Pelletier, Rue St. Jean, Faubourg St. Jean No. 202. Québec, 17 avril 1843.

N. B.—Il est aussi prêt à prendre sous ses soins toutes sortes de pelletteries que l'on voudra bien lui confier, et à des prix très modiques.



A LOUER.

ON fait savoir qu'un bail pour sept années, à compter du 1er juin prochain, du Moulin à farine et à scier de la Jeune-Lorette, sera exposé publiquement à l'encan dans le bureau du Commissaire le LUNDI 15 MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi. On connaîtra les conditions de la vente en s'adressant à l'honorable LOUIS PANET, agent pour le district, ou à ce bureau.

Bureau pour l'administration des biens des Décédés. Québec, 20 avril 1843.

Propriétés à Vendre ou à Louer.

A LOUER.

A LA RIVIERE DU LOUP, DISTRICT DE QUEBEC. POSSESSION IMMEDIATE.

POUR une ou plusieurs années cette superbe maison avec un beau jardin et autres dépendances, située au centre du village, et près du chemin de Madawaska et ci-devant occupée par feu Alexander et Malcolm Fraser, seigneurs du lieu s'adresser au sous-igné, sur les lieux.

J. B. POULIOT, Curateur sur: vac: A. Fraser. Rivière du Loup, 20 avril 1843.

A VENDRE.

CETTE FERME de prix, joignant le village de Berthier à la confluence de la rivière Bayoune; elle contient 100 acres de bonne terre et il y a une grande grange dessus.

S'adresser à E. L. MONTIZAMBERT, à Québec, ou à C. N. MONTIZAMBERT, aux Trois-Rivières. Québec, 14 avril 1843.

A VENDRE OU A LOUER, ET POSSESSION DONNEE IMMEDIATEMENT.

UNE TERRE de deux arpents deux perches de front sur 40 de profondeur, en pleine culture, située à Ste. Marie, Nouvelle-Beauce, au centre du village, à 4 ou 5 arpents de l'église; sur laquelle est érigée une MAISON spacieuse, bien tenue, convenable à la résidence d'un gentleman ou propre à servir d'hôtellerie, avec autres bâtiments de toutes espèces, en bon ordre, convenables à une grande culture; un jardin spacieux avec arbres fruitiers, etc., etc. Cette propriété, ci-devant occupée par feu François LEMOULIER, écuyer, est inséparablement possédée par l'honorable de SALLES LA FERrière par adjudication du shérif.

Pour les conditions s'adresser à JEAN BTE. BONNEVILLE, notaire, à la Beauce, ou au propriétaire, aux Eboulements, comté de Saguenay. Québec, 14 avril 1843.

A VENDRE.

UN emplacement situé en la Basse-Ville de Québec, rue du Sault-au-Matelot, sur lequel il y a une maison en pierre à deux étages, le tout borné pardevant à la dite rue, par derrière à la cime du cap, au sud à François Protin et au nord à Antoine Paquet.

On donnera des termes faciles et un titre incontestable. LOUIS PANET, Notaire. 31 mars 1843.

ATTENTION.

A LOUER ou à vendre un BON MOULIN à FARINE sur la Rivière du Loup à Yamachouche. Il contient cinq moulins avec les Bouteaux, ainsi qu'un moulin à carder et à loucher. Il y a une eau de moulin une Terre d'un arpent et demi de front sur vingt et un de profondeur. Tous les droits Seigneuriaux sont attachés à ce moulin qui est situé dans un lieu central entre trois paroisses et ne manque jamais d'eau. Possession donnée immédiatement.

S'adresser à JULIEN CHOUINARD, Québec, 4 mars 1843.

Dans l'affaire JOHN GORDON & Co., faillit.

A LOUER.

POUR UNE ANNÉE DU 1ER AVRIL PROCHAIN CETTE propriété de prix bien connue sous le nom de MOULIN DE BEAUFORT, récemment occupée par MM. John Gordon & Co.

Le Moulin est dans la meilleure état, bien fourni d'eau, et par la haute réputation de sa marque et sa proximité de la ville il offre une occasion favorable aux Meuniers ou aux personnes qui voudraient s'embarquer dans le commerce des farines et des grains.

Le Moulin a six moulages de pierres françaises, cribles, deux réfrigérants, bâteaux hollandais, etc. —A USSI.— Une Boutique de Tonnelier, distante d'environ deux cents toises, et un Quai auquel les berges peuvent s'amarrer.

Des soumissions pour le bail seront reçues au bureau des Syndics jusqu'au 30 du courant. On peut visiter les lieux en s'adressant à M. McDUGALL, au Moulin.

—AUSSI A LOUER.—

LA MAISON confortable et délicieuse-ment située qui est attachée à la propriété susdite. Ayant récemment subi des réparations complètes, elle est bien adaptée pour la résidence d'une famille respectable ou pour un grand pensionnat. S'adresser aux Syndics, rue St.-Pierre, N° 35.

Québec, 13 mars 1843.

A LOUER AU 1ER MAI PROCHAIN, la maison et dépendances occupées depuis plusieurs années par le Hévère Mr. COWELL, Chapelin des forces, situées rue St. Louis, appartenantes au soussigné. ED. CARON. Québec, 1er. février 1843.

SEIGNEURIE DE BEAUFORT.

LA Seigneurie de Beauport de quatre milles de front sur douze milles de profondeur, située sur le côté nord de la rivière St. Laurent dans le district de Québec, à trois milles de distance de la cité de Québec, est offerte en vente à des termes libéraux et à de bonnes conditions. C'est une des plus belles du District par rapport à sa proximité de Québec, par ses rivières propres à des moulins. Pour plus amples informations s'adresser à LELIEVRE et ANGERS, Ecrys, avocats, à Québec et au soussigné à Ste. Marie de la Bauc.

ANT. N. J. DUCHESNAY, Québec 12 oct. 1842. p. 139

Modes de Printemps et d'Été.

LE soussigné, en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a commencé, prend la liberté de les informer qu'il vient de recevoir les modes de Paris, de Londres et de New-York ainsi que les coupes qui y ont rapport, et il est prêt à exécuter toutes commandes dont il serait favorisé, dans le meilleur goût et sous le plus court délai, à des prix très modérés, pour argent comptant ou crédits approuvés.

Ed. THIVIERGE, Marchand tailleur, No 11 rue du Pont, St. Roch. Québec, 3 mai 1843.

P. S. Il vient de recevoir un assortiment très considérable de marchandises de goût dans sa ligne, propres à la saison et à des prix très réduits.

Ed. T.

DOCUMENTS INTERESSANT SUR L'HISTOIRE DES PREMIERS TEMPS DU CANADA.

Voyage de Découverte au Canada, entre les années 1534 et 1542, par Jacques Cartier, le Sieur de Roberval, Jean Alphonse de Xancogne, etc. Suivis de la description de Québec et des environs en 1608, et de divers extraits relatifs au lieu de l'habitation de Jacques Cartier en 1535-36. avec gravures (fac simile).

REIMPRIMES sur d'anciennes relations, et Historique de Québec.—Imprimé à Québec chez William Cowan et fils 1843. 8vo.

A vendre au bureau de l'Imprimerie Canadienne, prix 3s. 9d. et aux membres de la société, à leur salle de séances, 2s. 6d. Québec, 28 avril 1843.

Traité sur a Tenue des Livres PAR JOS. LAURIN, A VENDRE à l'Imprimerie Canadienne, Brochure, 1s. 3d. Québec, 24 mars 1842.

A VENDRE

REMEDE ABSOLU POUR TOUS LES MAUX.

DIX-MILLES essais et très-heureux ont prouvé l'insusceptibilité du REMEDE MAGIQUE de DALIY pour les douleurs. Non seulement il guérit plus promptement, mais encore il n'ajoute point de nouvelles douleurs et ne laisse point de cicatrices. L'effet du feu est rendu nul. Dix piastres ont été offertes pendant six mois à toute personne rapportant une balle vide, et disant que tout rhagim et toute peste d'esprit ne sont pas guéris à l'instant; et cependant pas une sur dix n'est venue réclamer contre ce remède. Des parents désireux de se préserver de toutes maladies, épargner de l'argent, du temps, la souffrance et la vie, et préserver leurs enfants des maladies causées au visage, par les brûlures, par la peste, (il possède le pouvoir extraordinaire de réparer les organes détruits,) il ne peut le faire par cet insusceptible onguent. Plusieurs personnes brûlées dans cette ville, et une figure entièrement brûlée de trois ans au même endroit, pendant la guérison, sont à l'évidence n'en ont plus de traces. Pour des coups atterrés, son effet rapide et salutaire est également important; même les maux d'yeux, toute espèce d'INFLAMMATIONS, mauvaises POITRINES, etc., etc., si on en fait usage. La gouvernante et la nourrice, pour faire disparaître les boutons de dessus la peau, guérir les échauffements, le trouveront indispensable. En s'en servant une fois, on établira sa réputation de REMEDE ABSOLU. Après cet avis les chefs de famille, permettant des tortures pendant des mois, et subsequmment des visages défigurés, ne peuvent jamais éviter tout reproche fait par un enfant débile, pour avoir négligé de triompher sur le feu.

Entré suivant l'Acte du Congrès. A. D. 1841 par Comstock & Co., dans le bureau du G. Effier de la Cour de District des Etats-Unies, pour le "district Sud de New York."

Garanti le seul véritable. Comstock & Co., droguiste en gros, New York, sont devenus les seuls agents en gros de Mr. Dally en Amérique pour 20 ans. Tous ordres doivent être adressés excepté pour Albany et Troy.

A vendre chez nos agents, à Québec MM. MUSSON & SIMS.

A VENDRE

BAUME CELESTE DU DR. LIN, DE LA CHINE.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.

Remède certain pour les hémorrhoides et les sensibilités extérieures—toutes irritations intérieures amenées à la surface par la fièvre avec ce baume; ainsi que dans les rhumes, enflures ou maux de gorge, oppressions de l'estomac, ce baume appliqué sur une flanelle vous guérira de suite.—Les blessures nouvelles ou les vieilles plaies sont promptement guéries par ce remède.